



DÉLIBÉRATION N°2014-11-14-8.2
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 14 novembre 2014

POINT 8.2 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA DUREE DES MANDATS DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES (CCPANT) DE L'UNIVERSITE DE NANTES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 ;
VU l'avis du Comité Technique du 30 septembre 2014 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 30 voix pour :

- la modification de la durée des mandats des membres de la CCP ANT qui est portée à quatre ans.
- la prorogation du mandat des membres actuels de la CCP ANT jusqu'à la désignation des nouveaux membres

À Nantes, le 14 novembre 2014
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX